

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-72

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **9**
votants : **10**

OBJET :

CREANCES IRRECOURVABLES – BUDGET PRINCIPAL

Date de convocation du Conseil : **09 novembre 2022**
Affichée le : **28 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le : **09 novembre 2022**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr OVIDE Arnaud**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, MEYNARD Amélie.**
Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE
Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Mme HALLER Sandrine, absente, donne pouvoir à Mr HALLER Lionel.

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José, Mr ATTAL Frédéric.**

Monsieur le Maire informe et expose au Conseil Municipal le courrier reçu du SGC de St André de Cubzac qui nous indique qu'il n'a pu recouvrer certains titres concernant le Budget Principal.

Le montant des produits irrécouvrables s'élève à 505,40 € pour la période 2015 à 2019 et sera porté dans l'article 6541.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de valider les écritures ci-dessus et donne l'autorisation de valider ces créances irrécouvrables.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.

Pour copie conforme, Le **09 novembre 2022**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique BERNARD



Le Maire
Arnaud OVIDE


